

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 3 SEPTEMBRE 2021.

**PRÉSENTS :** Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

*Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal.*

*Monsieur le maire Belvedere fait une mise à jour concernant la vaccination, le verger de la solidarité et l'inauguration du centre nautique Baie-de-Valois.*

**2021-471** APPROBATION – ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, sans modification.

**2021-472** APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021.

**2021-473** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2021 du comité consultatif de Stewart Hall sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-474** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 AOÛT 2021 DU COMITÉ DE CIRCULATION

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du 17 août 2021 du comité de circulation sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-475** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Marc Legault :

- Le projet Frontenac.

Madame Patricia Boyer :

- Mauvaise prononciation du nom d'une athlète olympique lors de la séance précédente ;
- La Forêt Fairview.

Monsieur Daniel Montpetit :

- La vaccination des employés de la ville.

Monsieur Matthew Lafleur-Harewood :

- La célébration d'un mariage dans un espace public.

Monsieur Guy Belliveau :

- Le projet de développement sur l'avenue Hymus entre les avenues Paprikan et Alston et la piste cyclable entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Paprikan ;
- La piste cyclable sur l'avenue Donegani, proche de la gare ferroviaire Cedar Park.

Monsieur Paul Atkinson :

- Le projet de développement Prima par Sotramont.

Madame Andrée-Anne Guay :

- Le projet de développement OneWest.

Monsieur Ken Paquette :

- 575, boulevard Saint-Jean.

Madame Nicole Remillard :

- Vibrations provenant des travaux de construction.

Monsieur Eric Janukavicius :

- La piste cyclable sur le boulevard Saint-Jean sur le viaduc de l'autoroute 40.

Madame Geneviève Lussier :

- La Forêt Fairview et le projet REM.

Monsieur André Seleanu :

- La Forêt Fairview.

**2021-476**

**APPEL – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1-243, AVENUE FRONTENAC**

---

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Madame Patricia Boyer

- Présentation d'un argumentaire contre le projet et pour le renversement de la décision du comité de démolition.

*La séance est suspendue à 19h51.*

*La séance est reprise à 20h28.*

ATTENDU QUE la décision du comité de démolition en date du 8 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE deux (2) appels ont été logés pour cette décision, conformément au Règlement PC-2818 sur la démolition/déconstruction des immeubles ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement

Votes contre :  
Monsieur le conseiller Eric Stork  
Madame la conseillère Tara Stainforth  
Monsieur le conseiller Brent Cowan

**RÉSOLU :** DE confirmer la décision rendue lors de la séance du comité de démolition du 8 juillet 2021 à l'effet d'approuver la démolition et le programme de réutilisation du sol visant l'immeuble situé au 1-243, avenue Frontenac.

**2021-477** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Monsieur le conseiller Webb dépose un projet de règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2022 ;

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

**2021-478** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 54, AVENUE PARKDALE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 54, avenue Parkdale :

- a) la construction d'un perron avec une superficie de 9,2m<sup>2</sup> (99pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale autorisée de 3,7m<sup>2</sup> (39,9pi<sup>2</sup>); et
- b) une superficie d'empiètement du perron en marge avant de 7,2m<sup>2</sup> (77,5 pi<sup>2</sup>) plutôt que la superficie maximale autorisé de 6m<sup>2</sup> (64,6pi<sup>2</sup>).

**2021-479** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 117, AVENUE KING

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 117, avenue King la reconstruction d'une galerie avec une marge de recul latérale gauche de 1,52m (5pi) plutôt que la marge de recul minimale requise de 2m (6,56pi).

**2021-480** REFUS – DÉROGATION MINEURE – 6701, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE refuser une demande de dérogation mineure pour permettre au 6701, autoroute Transcanadienne :

- a) L'installation d'une troisième enseigne là où seulement deux enseignes sont autorisées; et
- b) L'installation d'une enseigne en saillie sur le mur du bâtiment.

**2021-481** APPROBATION – PIIA – 133, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 133, avenue de la Pointe-Claire, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 4 août 2021, le comité de démolition a approuvé la démolition de la maison existante au 133, avenue de la Pointe-Claire ainsi que le programme de réutilisation du sol dégagé ;

ATTENDU QUE la période d'appel concernant la décision du comité de démolition s'est terminée le 3 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale, à sa réunion du 12 avril 2021 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

**RÉSOLU :** D'approuver les documents reçus au service d'urbanisme le 26 mars 2021, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 14 000,00\$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2021-482**

**APPROBATION – PIIA – 442, AVENUE SAINT-LOUIS**

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 442, avenue Saint-Louis, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale, à sa réunion du 7 juin 2021 avec la condition suivante :

- Les matériaux de revêtement proposés pour le 442 avenue Saint-Louis soient d'une couleur plus claire.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

**RÉSOLU :** D'approuver les documents reçus au service d'urbanisme le 1 juin 2021, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 13 216,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2021-483**

**APPROBATION – PIIA – 601, BOULEVARD SAINT-JEAN**

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 601, boulevard Saint-Jean, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé le refus de l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale, à sa réunion du 7 décembre 2020.

ATTENDU QUE le conseil n'est pas lié par les recommandations du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

**RÉSOLU :** D'approuver les documents reçus au service d'urbanisme le 20 novembre 2020 et le 4 décembre 2020 relativement à la démolition et la construction d'une nouvelle station-service avec dépanneur intégré, dans une zone résidentielle au 601, boulevard Saint-Jean, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 41 600,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2021-484**

**REFUS – PIIA – 434, AVENUE SAINT-LOUIS**

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 434, avenue Saint-Louis, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 août 2021 :

- Élévations\_2021-07-13 (1p)
- Implantation proposée\_2021-05-25 (1p)
- Perspective\_2021-07-14 (1p)

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE refuser les documents reçus au service d'urbanisme les 25 mai, 13 et 14 juillet 2021 au motif que toute maison neuve devrait avoir une architecture nettement différente de celle de la propriété voisine localisée au 436, avenue Saint-Louis conformément au paragraphe 14 de l'article 31 du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale lequel stipule ce qui suit :

*« À moins d'être située dans un quartier qui fut construit selon un nombre limité de plans modèles, qui sont reproduits sur une rue, une nouvelle maison devrait différer des autres maisons situées à moins de ±100 mètres d'elle sur la même rue ou intersection (± 5 maisons avoisinantes). Les maisons jumelles ne sont pas privilégiées, pas plus que celles dont le design, tiré d'un modèle existant ou d'un catalogue, n'est pas représentatif ni inspiré de l'architecture d'origine du quartier d'insertion. »*

**2021-485**

**APPROBATION – PIIA**

---

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 7 juin, 5 juillet et du 2 août 2021.

**RÉSOLU :**

Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
54, avenue Parkdale	Construction d'un perron	1 000 \$
117, avenue King	Extension et rénovations – Bâtiment d'intérêt patrimonial	8 000 \$
10, avenue Claremont	Entrée charretière	4 000 \$
440, avenue Saint-Louis	Construction d'une nouvelle maison unifamiliale de 2 étages	13 216 \$

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

**2021-486** DÉPÔT – LETTRE REÇUE DU CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Une lettre adressée à monsieur le maire Belvedere du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-487** DESIGNATION – TERRAIN SPORTIF – JUGE LINDSAY H. PLACE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE désigner le terrain sportif situé dans le Parc John Fisher comme étant le « Terrain sportif – Juge Lindsay H. Place ».

**2021-488** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 5 AOÛT 2021 AU 26 AOÛT 2021 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 5 AOÛT 2021 AU 26 AOÛT 2021

La liste des amendements budgétaires pour la période du 5 août 2021 au 26 août 2021 et le registre des chèques pour la période du 5 août 2021 au 26 août 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-489** DÉPÔT – ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL

L'état comparatif des activités financières au 31 août 2021, ainsi que l'état prévisionnel au 31 août 2021 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-490** AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE AFIN DE POUVOIR AU PAIEMENT DU PROJET DE PATINOIRE ET SENTIER EXTÉRIEUR RÉFRIGÉRÉ

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 352 000 \$ vers le poste budgétaire 02-701-50-725, provenant des postes budgétaires suivants :

- 02-701-10-313 : 5 000 \$ ;
- 02-701-11-496 : 10 000 \$ ;
- 02-701-11-649 : 10 000 \$ ;
- 02-701-11-725 : 20 000 \$ ;
- 02-701-16-725 : 10 000 \$ ;
- 02-701-59-984 : 85 000 \$ ;
- 02-990-00-691 : 212 000 \$.

et ce, afin de pouvoir au paiement du projet de patinoire et sentier extérieur réfrigéré.

**2021-491** ADOPTION – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 23 500 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 23 500 000 \$ qui sera réalisé le 28 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
PC-2837	700 000 \$
PC-2851	1 300 000 \$
PC-2859	500 000 \$
PC-2858	900 000 \$
PC-2873	5 500 000 \$
PC-2860	1 300 000 \$
PC-2877	4 100 000 \$
PC-2874	700 000 \$
PC-2875	1 100 000 \$
PC-2896	1 300 000 \$
PC-2897	2 100 000 \$
PC-2898	1 700 000 \$
PC-2900	1 000 000 \$
PC-2926	1 300 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros PC-2837, PC-2859, PC-2873, PC-2877, PC-2851, PC-2858, PC-2860, PC-2874, PC-2875, PC-2896, PC-2897, PC-2898, PC-2900, et PC-2926, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 septembre 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)* ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 01201  
2800, BOUL ST-CHARLES  
KIRKLAND, QC  
H9H 3B6

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 23 500 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros PC-2851, PC-2858, PC-2860, PC-2874, PC-2875, PC-2896, PC-2897, PC-2898, PC-2900, PC-2926, PC-2837, PC-2859, PC-2873 et PC-2877, la Ville de Pointe-Claire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 37 - 12 700 000 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 28 septembre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros PC-2851, PC-2858, PC-2860, PC-2874, PC-2875, PC-2896, PC-2897, PC-2898, PC-2900 et PC-2926, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**dix (10) ans** (à compter du 28 septembre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros PC-2851, PC-2858, PC-2860, PC-2874, PC-2875, PC-2896, PC-2897, PC-2898, PC-2900 et PC-2926, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 38 - 10 800 000,00 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 28 septembre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros PC-2837, PC-2859, PC-2873 et PC-2877, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2021-492**

ENGAGEMENT – RESPECTER LES MODALITÉS DU *GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023*

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de la programmation de travaux révision n°2 ci-jointe à cette résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;



QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;

QUE la Ville s'engage à informer le *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte les coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2021-430 adoptée à la séance du 17 août 2021.

**2021-493**

**AUTORISATION – ASSOCIATION DES MARCHANDS DU VILLAGE VALOIS À INSTALLER DES LUMIÈRES DÉCORATIVES PAR-DESSUS L'AVENUE DONEGANI, FACE AU CENTRE D'ACHATS VALOIS ET À L'OUEST DE LA GARE FERROVIAIRE**

---

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
D'autoriser l'Association des Marchands du Village Valois à installer des lumières décoratives par-dessus l'avenue Donegani, face au Centre d'achats Valois et à l'ouest de la gare ferroviaire.

**2021-494**

**CONFIRMATION – ADHÉSION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AU REGROUPEMENT « CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAQ) » – ACHAT DE VÉHICULES LÉGERS**

---

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
DE confirmer l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAQ) pour l'achat de véhicules légers n°2021-0699-01 pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

QUE la Ville de Pointe-Claire confie au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAQ) le processus menant à l'adjudication de contrats pour l'achat de véhicules légers nécessaires à ses activités ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à compléter le LAC (Logiciel d'achats communs du CAQ), dans les délais fixés, la fiche d'engagement transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Ville de Pointe-Claire reconnaît que, selon leur politique administrative, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAQ) percevra 500 \$ de la Ville en frais d'adhésion au regroupement ainsi que 350 \$ par véhicule acheté.

**2021-495**

**RÉSILIATION D'UN CONTRAT – TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS AU SEGMENT 4**

---

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
DE résilier le contrat pour des travaux correctifs pour la stabilisation des berges du lac Saint-Louis au segment 4 octroyé à URBEX CONSTRUCTION INC. (appel d'offres GP2056-18231 – résolution 2021-042 adoptée le 19 janvier 2021).

- 2021-496** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – ÉLABORATION ET SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DES ACTIVITÉS SYLVICOLES DU PARC NATUREL TERRA-COTTA, POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec NADEAU FORESTERIE URBAINE INC., pour l'élaboration et le suivi du plan directeur des activités sylvicoles du Parc naturel Terra Cotta, pour l'année 2022, pour un montant total de 15 044,48 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16491 émis le 25 août 2021.
- 2021-497** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT, POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec ARBO-DESIGN INC., pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2022, pour un montant total de 129 088,18 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010.
- 2021-498** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE DANS LES ARBRES MUNICIPAUX, POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., pour des travaux d'arboriculture dans les arbres municipaux, pour l'année 2022, pour un montant total de 407 011,50 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-701-73-484, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16510 émis le 25 août 2021.
- 2021-499** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS DE RÉDACTION, POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec COMMUNICATIONS INFRAROUGE, pour des services professionnels de rédaction, pour l'année 2022, pour un montant total de 43 115,83 \$, taxes incluses;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-420, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16546 émis le 25 août 2021.
- 2021-500** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS DE PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS, POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec PÉNÉGA, pour des services professionnels de photographies et vidéos, pour l'année 2022, pour un montant total de 48 864,38 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16548 émis le 25 août 2021.

**2021-501** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec GWENDOLYN SCHULMAN, pour des services professionnels de traduction, pour l'année 2022, pour un montant total de 52 888,50 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16550 émis le 25 août 2021.

**2021-502** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – SERVICES DE SAUVEGARDE, DE MISE À JOUR ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SITE WEB ET L'INTRANET, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec BLU CREATIVE, pour des services de sauvegarde, de mise à jour et de développement pour le site Web et l'Intranet, pour l'année 2022, pour un montant total de 31 507,18 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16567 émis le 26 août 2021.

**2021-503** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAITEMENT PAR INJECTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC., pour le traitement par injection des frênes sur le domaine public de la Ville de Pointe-Claire, pour l'année 2022, pour un montant total de 122 893,33 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16518 émis le 26 août 2021.

**2021-504** CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAITEMENT PAR INJECTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC., pour le traitement par injection des frênes sur le domaine privé de la Ville de Pointe-Claire, pour l'année 2022, pour un prix unitaire de 3,239 \$ par centimètre, sans taxes ;

La Ville n'engagera aucun montant pour ce volet du contrat.

**2021-505** OCTROI D'UN CONTRAT – RENOUVELLEMENT DE LICENCE, SUPPORT ANNUEL ET ENTRETIEN DU LOGICIEL « APPSPACE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour le renouvellement de licence, support annuel et entretien du logiciel « Appspace », à APPSPACE INC., qui a fourni une soumission en vertu de l'article 573.3 paragraphe 6 de la Loi sur les cités et villes, pour un montant maximal de 54 150 USD (approximativement 68 104,46 CAD), taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16413 émis le 10 août 2021.

**2021-506** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE PRÉVENTIFS SUR LES RIVES DU LAC SAINT-LOUIS AINSI QUE DES TRAVAUX D'ÉLAGAGE DES ARBRES LE LONG DES RUES EN PRÉVISION DU DÉNEIGEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux d'arboriculture préventifs sur les rives du lac Saint-Louis ainsi que des travaux d'élagage des arbres le long des rues en prévision du déneigement, à SERVICES D'ARBRE PRIMEAU INC., pour l'automne 2021, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 625,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP210042 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-71-571 et 02-701-73-484, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16505 émis le 25 août 2021.

**2021-507** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMBLAIS DE TRANCHÉES DANS QUATRE PARCS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des travaux d'excavation et de remblais de tranchées dans quatre parcs de la Ville de Pointe-Claire, à LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 135,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres BP2121-17138 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-418-32-897 et 22-410-02-765, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16500 émis le 26 août 2021.

**2021-508** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE NETTOYAGE ET DE POMPAGE DES PUISARDS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour des services de nettoyage et de pompage des puisards, à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 406,74 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, conformément aux documents d'appel d'offres TP210040 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16507 émis le 25 août 2021.

**2021-509** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX CHARGEURS SUR ROUES, ANNÉE 2021 ET 2022.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et livraison de deux chargeurs sur roues, année 2021 et 2022, à LONGUS ÉQUIPEMENTS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 554 122,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP210038 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-929, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16422 émis le 26 août 2021.

**2021-510** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE NEUF POUR CHARGEUR SUR ROUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'une souffleuse à neige détachable neuf pour chargeur sur roues, à J.A. LARUE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 187 349,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP210041 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-929, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16430 émis le 26 août 2021.

**2021-511** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CHENILLETTE À TROTTOIR NEUVE, ANNÉE 2021 OU 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et livraison d'une chenillette à trottoir neuve, année 2021 ou 2022, à TENCO INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 205 815,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP210039 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-12-929, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16424 émis le 26 août 2021.

**2021-512** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DU PAVAGE DU CHEMIN DE SERVICE NORD, ENTRE L'AVENUE BANCROFT ET DU BOULEVARD DES SOURCES, ET POUR LA RÉPARATION DE LA BRETELLE DES SOURCES SUD – AUTOROUTE 40

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION VIATEC INC., pour la réfection du pavage du Chemin de Service Nord, entre l'avenue Bancroft et du boulevard des Sources, et pour la réparation de la bretelle des Sources sud – autoroute 40, pour un montant total de 24 713,18 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 383 425,52 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-925, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16516 émis le 23 août 2021.

**2021-513** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – REMPLACEMENT DE DEUX PATINOIRES TRADITIONNELLES EN BOIS PAR DES PATINOIRES EN VINYLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec PERMAFIB INC., pour le remplacement de deux patinoires traditionnelles en bois par des patinoires en vinyle, pour un montant total de 15 636,60 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 189 309,05 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-74-725, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16533 émis le 25 août 2021.

**2021-514** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉPARATION MAÇONNERIE AU CENTRE CULTUREL STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION DOVERCO INC., pour la réparation maçonnerie au Centre Culturel Stewart Hall, pour un montant total de 16 640,92 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 793 966,42 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-23-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16577 émis le 27 août 2021.

**2021-515** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉPARATION MAÇONNERIE AU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec LES ENTREPRISES PROTEAU ET GARNEAU, pour la réparation maçonnerie au Centre Noël-Legault, pour un montant total de 4 997,96 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 91 344,19 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-04-911, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16575 émis le 27 août 2021.

**2021-516** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE EN PIGNON DESSUS DE LA PISCINE 6-50 AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTÉE., pour la réfection de la toiture en pignon au-dessus de la piscine 6-50 au Centre Aquatique, pour un montant total de 8 803,56 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 179 379,61 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16490 émis le 23 août 2021.

**2021-517** APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME POUR L'ANNÉE 2022 AVEC LES ANNÉES 2023 ET 2024 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels de graphisme pour l'année 2022 avec les années 2023 et 2024 en option, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-150-16541 ;

**2021-518** REJET DES SOUMISSIONS – FOURNITURE, INSTALLATION ET CALIBRATION D'UN SYSTÈME AUDIO ET DE RADIOMESSAGERIE POUR L'ARÉNA BOB BIRNIE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé, entre le 13 juillet 2021 et le 19 juillet 2021, pour la fourniture, installation et calibration d'un système audio et de radiomessagerie pour l'Aréna Bob Birnie ;

ATTENDU QUE la ville n'a pas le budget disponible pour terminer le projet ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la fourniture, installation et calibration d'un système audio et de radiomessagerie pour l'Aréna Bob Birnie.

**2021-519** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2021, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2021-520**                    APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 7 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et majoritairement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au  
7 septembre 2021, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur  
général.

**2021-521**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
DE lever la séance à 20 h 53.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Thibault, greffière